

Compte-rendu de la réunion de Bureau du mardi 16 septembre 2025

Etaient présents :

Membres du Bureau :

		<i>Présents</i>
Yves GUELORGET	<i>ANTEA Group</i>	X
Jonathan SENECHAUD	<i>COLAS Environnement</i>	X
Amélie ROGNON	<i>ORTEC SOLEO</i>	X
Philippe GERGELY	<i>PRACTICWAY</i>	X
Julien BRETON	<i>RSK</i>	X
Jean-Yves RICHARD	<i>SARPI REMEDIATION</i>	X
Jean-Philippe TRACOL	<i>SECHE</i>	X
Nicolas FOURAGE	<i>SOCOTEC Environnement</i>	X
David HIEZ	<i>TAUW</i>	X

Membres de l'UPDS :

Sandrine AUGY	<i>ABO ERG</i>
Tudor PRICOP-BASS	<i>AECOM</i>
Olivier PACAUD	<i>BREZILLON</i>
Olivier SIBOURG	<i>BUREAU VERITAS</i>
Julien MUHLBACHER	<i>COTEG</i>
David POULIQUEN	<i>DEKRA</i>
Aurélie BLUSSEAU	<i>DIE Remédiation</i>
Véronique CROZE	<i>ELEMENT TERRE</i>
Gaetan URVOY	<i>EODD</i>
Pierre Yves KLEIN	<i>ESTRALAB</i>
Nathalie FAZENDA	<i>KALIES</i>
David POIRIER	<i>SECHE</i>
Christel De LA HOUGUE	<i>UPDS</i>
Marie DUCLOS	<i>UPDS</i>
Franck LECLERC	<i>UPDS</i>

1. Adoption du CR du bureau du 24 juin 2025.

Cf. Diaporama en annexe

Le compte-rendu du Bureau du 24 juin 2025 a été adopté.

2. Embauche d'un salarié : avancement.

Cf. diaporama en annexe.

Deux candidatures ont été reçues cet été. La première a été évaluée lors d'un entretien mené par les trois vice-présidents et Christel. Elle présentait des atouts certains en termes de savoir-être mais plusieurs contraintes ont été décelées durant l'entretien : peu d'appétence avec une grande partie des missions du poste, et demandes de présence à Paris seulement deux jours par semaine avec défraiement des déplacements, ce qui représentait un coût trop important pour l'UPDS. La deuxième candidature, intéressante par son expérience, soulevait toutefois un risque de conflit d'intérêts en raison du souhait de conserver en parallèle une activité personnelle dans un domaine proche des SSP, potentiellement concurrente de certains adhérents. Ces éléments ont conduit à écarter les deux profils, ramenant la liste de candidatures à zéro.

Le contrat avec le cabinet de recrutement comprend enfin des conditions considérées comme acceptables par le bureau. Cette piste est donc réactivée.

3. Révision de la méthodologie SSP de 2017 : CR de la réunion du 1/7 au ministère.

Cf. diaporama en annexe.

La réunion s'est tenue au ministère et faisait suite aux propositions transmises par l'UPDS concernant la révision de la méthodologie SSP.

Les principales recommandations portaient sur :

- Un meilleur équilibre entre les études et les travaux, avec un développement du volet « travaux » (étapes de dépollution, gestion et traçabilité des déblais, contrôles de fin de chantier, suivi post-traitement).
- Des précisions sur la structuration du document, notamment l'intégration des impacts sur la biodiversité et des clarifications sur l'application des IEM et ARR.
- La gestion des pollutions concentrées, avec la distinction nécessaire entre confinement et recouvrement, et la limitation de la substitution de terres contaminées par des terres propres.
- La prise en compte des déchets de construction et de déconstruction dans les plans de gestion.
- Une clarification sur l'usage des valeurs de gestion et sur l'évaluation des incertitudes dans les scénarios.

Le ministère a salué la qualité et l'exhaustivité des contributions de l'UPDS. Les évolutions attendues incluent :

- L'exclusion des calculs d'EQRS des substances disposant de valeurs réglementaires.
- Une approche limitée sur les impacts biodiversité, dans l'attente de la transposition de la future directive sols.
- La révision du guide BRGM sur les pollutions concentrées.

Le maintien de la méthodologie française en matière de gestion des pollutions concentrées a été confirmé, bien que le projet de directive sol soit basé sur la gestion des risques. Concernant l'« attestation a posteriori », le ministère reconnaît son intérêt mais ne souhaite pas être à l'initiative ; son avancement dépendra d'une proposition parlementaire soutenue par les collectivités.

Le calendrier prévisionnel prévoit une révision complète de la méthodologie à l'horizon 2028 (initialement prévue en 2027), de façon à être en cohérence avec la révision de la norme NF X31-620 et la transposition du

projet de directive sols. Des ajustements ciblés sur les volets IEM et ARR pourraient être néanmoins réalisés dès 2026.

4. TEX.

Cf. diaporama en annexe.

CR de la réunion du 7/7 avec le BGD : Les principaux constats ont porté sur les difficultés de gestion des terres excavées. Le BGD a pris note des problèmes soulevés concernant la gestion des terres et des déchets, ainsi que le manque de contrôles et de suivi. Bien qu'il ait reconnu certaines pratiques problématiques, aucun plan d'action immédiat ou mesure corrective n'a été proposé. L'intérêt pour le sujet reste limité, en raison de la complexité de l'intégration dans une stratégie européenne de simplification.

CR de la réunion OPTAE du 25/06/25 : L'objectif était de répondre aux questions de l'OPTAE et de transmettre les retours des adhérents. Les messages et réponses collectés ont été présentés lors de la réunion. OPTAE devait ensuite transmettre les informations au BGD fin juillet, avec une position ministérielle attendue début septembre. À ce jour, aucun retour n'a été reçu.

CR de la rencontre avec l'OCLAEPS du 28/07/25 : La rencontre, à l'origine organisée par et pour le compte de Brézillon, avait pour objectif d'échanger sur l'identification de trafics ou de pratiques illégales liées à la valorisation ou à l'élimination des terres excavées. O.Pacaud a présenté des cas concrets, notamment sur des sites potentiellement frauduleux. L'OCLAEPS a fourni deux contacts (Hugo Rodriguez et Sébastien de Boussé) pour remonter les présomptions de trafic. Il a été constaté que les contrôles restent limités lorsque la valorisation déguisée en élimination n'est pas déclarée. Les informations transmises par les professionnels sont précieuses pour orienter les enquêtes. Une rencontre entre l'OCLAEPS et les adhérents de l'UPDS pourrait être organisée.

5. LIFTI : Retrait de l'UPDS du CA

Cf. diaporama en annexe.

L'organisation du LIFTI évolue, et doit désormais s'établir sur un conseil d'administration qui s'engage concrètement dans l'animation des actions du plan stratégique. Après discussion au sein du Bureau élu dans le courant de cet été, il a été jugé que la participation de l'UPDS au CA n'était pas prioritaire au regard des ressources actuelles et des actions en cours. Le Bureau a donc décidé de ne pas renouveler l'acte de candidature de l'UPDS. Cette décision a été bien reçue par le président sortant, qui a remercié l'UPDS pour ses dix années de collaboration et a souligné l'intérêt de poursuivre, si besoin, des collaborations ponctuelles sur des projets liés aux sites dégradés.

6. Communication : point d'avancement

Cf. diaporama en annexe.

POLLUTEC 2025 : Un cocktail est prévu le mercredi 8/10 à midi sur le stand de l'UPDS. Des invitations pour entrer gratuitement sur le salon POLLUTEC peuvent être transmises à ceux qui souhaitent par FLE ; 31 adhérents seront représentés et identifiables sur leur stand grâce à des supports « nous sommes adhérents UPDS » et pour les certifiés, la mention de leur(s) certification(s) volontaire et/ou réglementaire.

UPDS Mag : Le numéro consacré à la gestion des chantiers multipollution est en cours de finalisation et sera publié dès que possible. Un appel à articles pour le numéro suivant est ouvert sur les outils numériques appliqués aux sites et sols pollués.

Intersol : L'UPDS est redevenue partenaire du congrès et membre du comité scientifique. Les appels à communication sont ouverts jusqu'au 5 décembre.

Guide des bonnes pratiques : La version numérique du guide est quasiment finalisée et sera publiée lors de Pollutec, avec une communication prévue sur différents supports pour assurer sa diffusion.

7. Points divers.

Sans objet.

Prochaine réunion : le 18 novembre 2025 de 15h30 à 18h à Paris